

Procès-Verbal

Conseil Municipal

28 février 2019

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Représentés : 04 Voix délibérative totales : 22

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville de BURY, lieu ordinaire de ses séances, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le dix-neuf février, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRESENTS :

M. BELVAL David, Maire, M. THEROUDE Reginald, 1er Adjoint au Maire, Mme CHASSEING Françoise, Adjointe au Maire, Mme DUCLOS Sylvie, Adjointe au Maire,
Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie, Mme FAUVEL Sylvie, Mme FAY Véronique, M. GALY Sylvain, M. GOULARD Cyril, M. GRAMMOND Jean-Pierre, M. GRUAIST Jérôme, M. HENONIN Jean-Marc, Mme LACAU Ingrid, M. MOUREY Christian, Mme PIAI Nadia, M. SENMARTIN Gérard, M. THIBERGE Didier, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

EXCUSEES :

Mme GODEFROY Laëtitia.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal, donne pouvoir à M. THEROUDE Reginald,
Mme GAULIER Denise, donne pouvoir à M. BELVAL David,
M. GUYARD Laurent, donne pouvoir à Mme CHASSEING Françoise,
Mme KORMANN Christelle donne pouvoir à M. GOULARD Cyril,

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme LACAU Ingrid a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2018.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans remarques particulières.

Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire explique qu'il doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre de sa délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la liste est la suivante :

Décision du maire n° 2018-06 : Contraction d'un emprunt – réalisation du Pôle médical.

Cette décision a pour objet de contracter un emprunt complémentaire de 170 000 € pour le financement du pôle.

Sur ce point, monsieur le Maire explique que ce deuxième emprunt permet de ne pas diminuer la capacité d'investissement surtout pour des opérations déjà programmées. Même si de facto, cela engendre des intérêts supplémentaires, la location des cabinets médicaux permettra à la commune de couvrir une large partie de ces dépenses. Il y a donc deux emprunts concernant le Pôle :

- 450 000 € avec un taux fixe de 1,42% remboursement annuel de 33 361,36 € sur 15 ans,
- 170 000 € avec un taux fixe de 1,39% remboursement annuel de 12 575,48 € sur 15 ans.

Décision du maire n° 2018-07 : Autorisation du maire pour signature de marchés passés suivant la procédure adaptée. Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'amélioration PMR des bâtiments communaux.

Cette Décision autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à l'Atelier d'Architecture pour la maîtrise d'œuvre, pour un montant de 14 000,00 € HT.

Décision du maire n° DEC.2019-01: Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°1 aux marchés des entreprises THERY COUVERTURE et SPRITE pour la réalisation du pôle médical à Bury (60).

Cette Décision autorise la SAO mandataire de la Commune de BURY à signer l'avenant n°1 pour le lot n°3 : Couverture étanchéité – Entreprise THERY COUVERTURE et à signer l'avenant n°1 pour le lot n°5 : Vêtures de façades – Entreprise SPRITE.

Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire, sur ce point, laisse la parole à monsieur Schlienger, Secrétaire général. Celui-ci explique qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est introduit dans la fonction publique d'État (FPE).

Compte tenu du principe de parité avec la FPE, les collectivités territoriales vont être amenées à conduire une réflexion globale sur l'ensemble des postes et des agents pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif. À son achèvement, le RIFSEEP constituera un régime indemnitaire commun à chaque cadre d'emplois et filières sauf exception.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux indemnités distinctes :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé, mais également de l'expérience professionnelle (indemnité principale fixe du dispositif) ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir et qui, de ce fait, n'a pas vocation à être reconduit automatiquement tous les ans pour un même montant (indemnité facultative à titre individuel).

Il a pour finalité de prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ainsi que, dans la mesure du possible compte tenu aussi des contraintes budgétaires, susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents

Ce maintien s'opérera de la façon suivante :

- 80 % du montant indemnitaire perçu sur l'année sera affecté au titre de l'IFSE.
- Les 20 % restants seront affectés au titre du CIA qui sera liquidé mensuellement.

Monsieur le Maire reprend la parole pour confirmer que sa volonté a été de sauvegarder le régime indemnitaire existant. Dans cette même optique, il n'y aura pas de pénalité en cas d'absence pour maladie, les primes suivront le sort du traitement. La part du CIA sera bien entendu redéfinie chaque année avec l'attribution d'une enveloppe budgétaire dédiée si les finances de la commune l'autorisent.

Sans autre question, la délibération autorisant la mise en place du RIFSEEP est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit, comme à chaque conseil municipal, de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune en fonction des mouvements du personnel. Ce tableau intègre donc la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine afin de recruter un agent pour la bibliothèque.

Sans autre question, la délibération validant le tableau des effectifs de février 2019, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modification statutaire du Clermontois

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu une ampliation de la délibération du 13 décembre 2018 de la Communauté de Commune du Clermontois modifiant ses compétences et ses statuts.

La procédure de modification des compétences et des statuts s'appuie sur l'article L5211-17 du CGCT qui dispose que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Cette modification des statuts autorise un transfert de compétence en matière de PLU. En effet, l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT- opposable et l'hétérogénéité des documents d'urbanisme communaux deviennent un frein à la mise en cohérence des politiques publiques. Ceci a pour finalité d'élaborer un PLU intercommunal, document de base à la planification urbaine territoriale, tenant lieu de programme local de l'habitant et de plan de déplacement urbain : PLUI-H-D. Pour finir, monsieur le maire confirme que ce service d'aide aux collectivités en matière d'urbanisme fonctionne très bien et qu'il devrait donc à l'avenir offrir encore plus de possibilités.

Sans autre question, la délibération autorisant la modification des statuts du Clermontois est adoptée à la majorité (2 abstentions et 2 contre) des membres présents et représentés.

Prise en charge des frais de scolarité année 2017/2018

Il s'agit sur ce point de prendre en charge les frais de scolarité des enfants de Bury scolarisés à l'extérieur :

- Un enfant de Bury a été scolarisé à Saint-Leu-d'Esserent, le montant des frais s'élève à 1 095,06 €.
- Trois enfants ont été scolarisés à Mouy, le montant des frais s'élève à 2 921,04 €.

Sans autre question, la délibération autorisant cette prise en charge des frais de scolarité est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention SPA

Monsieur le Maire explique que la SPA d'Essuilet et de l'Oise, à laquelle la mairie est adhérente, propose un avenant à la convention pour une revalorisation contractuelle de 1,9% du coût des prestations, soit un coût global annuel 2019 pour la commune de 1 983,70 €. Cette adhésion est obligatoire et permet de leur confier les chiens errants en liberté sur le territoire communal et qui dans certains cas peuvent provoquer des dégâts.

Sans autre question, la délibération approuvant cet avenant est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement bail « Recherche Emploi Bury »

Comme chaque année, il s'agit de renouveler le bail de location d'un local à usage de salle de formation d'une surface de 50 m2 situé place Jules Ferry au bénéfice de l'association Recherche Emploi Bury. Le loyer mensuel est de 450 euros charges comprises.

Sans autre question, la délibération approuvant cette location est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achats/ventes de parcelles

Monsieur le Maire donne lecture des diverses parcelles que la commune souhaite acheter. La ville de Bury souhaite acquérir pour 3 500 € des parcelles situées aux lieux-dits « Bois Noir Sud » et « Les Prés du Prieur » cadastrées section D :

- 314 : 3a-75ca
- 324 : 6a-15ca
- 325 : 6a-15ca
- 353 : 31a-25ca
- 871 : 14a-56ca

Parallèlement, la commune souhaite acquérir pour un montant de 3 600 euros, 2 parcelles cadastrées section :

- C703 pour 13a-31ca
- C705 pour 4a-90ca

Pour finir, la commune souhaite acquérir pour un montant de 9 113,52 €, une parcelle au « Bois Noir Nord » cadastrée section D1338 .

Sans autre question, la délibération approuvant ces acquisitions de parcelles est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau portant sur l'exploitation d'un captage d'eau

Le SIVOM d'Angy, Balagny, Bury et Mouy a déposé une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau portant sur l'exploitation d'un captage d'eau potable F7 sur la commune de Bury. Cette demande doit être soumise au vote du Conseil municipal. Cette procédure est soumise également à enquête publique.

Sans autre question, la délibération approuvant ce captage d'eau sur le territoire communal est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Bail de location logement au-dessus de la bibliothèque

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, après avis conforme de la commission logement, de louer à monsieur CHARLER Cyril, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, et pour un loyer de 660 € hors charges, le logement est situé au-dessus de la bibliothèque.

Sans autre question, la délibération approuvant ce contrat de location est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses :

Monsieur le Maire informe messieurs et mesdames les Conseillers que :

- Les travaux du Pôle médical avancent bien.
- La réception des premiers appartements aux HLM de Moineau devrait se faire la semaine prochaine.
- Plus de 30 sangliers ont été abattus sur la commune. Cette prolifération est problématique.

- Tous les colis ont été distribués aux aînés, par les élus de la commune, à la grande satisfaction de nos anciens.
- Le cahier de doléances a été transmis en préfecture.
- La société BPE Lecieux SARL a déposé un recours tendant à l'abrogation de la délibération du 15/11/2007 approuvant le PLU de la commune. La procédure est en cours au tribunal administratif. La révision de ce PLU était, de toute façon, programmée par les services.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à ses adjoints et aux Conseillers.

Monsieur Reginald Theroude rappelle les derniers travaux intervenus sur la commune :

- Les travaux au chenil de Saint-Claude sont terminés, mais non encore réceptionnés avec les différents intervenants architecte, entreprises etc.), par conséquent le parking n'est pas utilisable. Le mur en bordure de rue s'effondre, il sera reconstruit par les agents de notre service technique. Il y a un risque de squat de la maison encore présente sur le terrain.
- Au niveau de l'assainissement à Saint-Claude, il y a 15 jours de retard, dus, entre autre, aux rues étroites donc difficiles d'accès, à des terrains meubles et des inondations...Monsieur Theroude insiste bien sur le fait que tant que les travaux ne sont pas terminés, il est strictement interdit de se brancher sur le réseau. Il rappelle la prochaine réunion publique qui aura lieu le 21 mars.
- Les éclairages de la salle d'activité vont être changés par un système LED afin de faire, d'une part, des économies d'électricité et d'autre part, limiter la chaleur dégagée par l'ancien système.
- Monsieur Theroude tient à remercier les agents du service technique qui ont, lors du dernier épisode neigeux, démontré leur efficacité et leur implication pour, dès 4 heures du matin, rendre les rues praticables. Il est désolant de constater que certains citoyens sont parfois dédaigneux voir irrespectueux envers ces agents, ce qui est inacceptable. Il faut bien comprendre que toutes les rues ne peuvent pas être faites en même temps, il y a des priorités (écoles, passages bus scolaires, grands axes, etc.), de plus, les véhicules mal garés empêchent le passage de la lame.
- Comme vous avez pu le constater, les nouvelles décorations de Noël ont eu beaucoup de succès notamment le traîneau et le sapin géant réalisés par le service technique.
- 80% des travaux prévus dans les écoles ont été réalisés.
- La salle ALB et REB ont été rénovées.
- L'éclairage public reste un gros problème compte tenu des travaux à réaliser et des sommes à engager. La municipalité travaille sur ce sujet, consciente des désagréments liés aux pannes.

Mme Françoise CHASSEING apporte quelques informations sur la vie sociale et culturelle de Bury :

- Le « Vivre à Bury » a été distribué avec un peu de retard compte tenu du non-respect de livraison de l'imprimeur.
- Le Téléthon, dans un contexte particulier, s'est bien passé, ce qui a permis de remettre un chèque de 7 685,34 €.
- Il y a eu l'organisation de la réception pour les 100 ans de M. Fauvaux
- Au sein de la bibliothèque, organisation de la nuit des Bibliothèques et de la soirée conte (énigme à résoudre avec des indices), ces deux manifestations ont rencontré un grand succès.
- Pour les seniors, bénéficiaires du colis de Noël, organisation pendant les vacances de février d'une initiation à l'informatique avec un Pass permis.
- Organisation en mars de 5 séances de gymnastique cérébrale.

- Le 16 mai, organisation d'une sortie à la découverte des méandres du Thérain.
- Il va y avoir une modification des consignes de tri à partir du 25 novembre 2019, suivre à ce sujet, les instructions distribuées par le Clermontois.

Mme Sylvie DUCLOS

- Madame Duclos relève un problème d'effectif dans les écoles de Bury à la rentrée prochaine. Par exemple, l'école du centre a perdu 12 enfants depuis la rentrée. Monsieur le Maire précise à ce sujet que l'immobilier à Bury reste encore un peu cher ce qui n'incite pas de jeunes familles à venir s'installer.
- L'école du centre souhaite se rendre à la piscine, mais il faut mobiliser 4 parents accompagnateurs sur 10 matinées.

À la suite d'une question de Madame Lacau, monsieur le Maire affirme que le Département s'est engagé à réaliser le rond-point de « Lidl » pour l'automne.

Madame BLOT-DEGHAYE porte à la connaissance de monsieur le Maire que les travaux sur les poteaux électriques à Saint-Claude ne sont pas terminés. Par ailleurs, il y a une augmentation de la circulation de camion de gravats dans ce même village, monsieur Theroude propose de relever les plaques afin d'en connaître le propriétaire. Celui-ci confirme qu'il y aura bien une réfection partielle des routes après les travaux d'assainissement, surtout la rue Raspail et le tour de ville. Toujours en ce qui concerne la circulation Madame BLOT-DEGHAYE précise que les voitures roulent très vite dans le centre de Saint-Claude et que le sens de priorité devant l'école est peut être mal fait.

Monsieur le Maire a pris connaissance du problème des arbres au-dessus de l'école de Saint-Epin, celui-ci doit rencontrer la société d'élagage pour définir les travaux à entamer d'urgence.

Mme Vandromme et Mme Fay ont remis des carnets de naissance.

Monsieur Goulard informe le Conseil de l'organisation du conseil d'école du SIRS la semaine prochaine.

M. Gruaist a représenté monsieur le Maire à l'AG du Cyclo Club.

Aucune autre question n'étant soulevée, monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 38.